



# CONSEIL EUROPEEN, 13-14 MARS 2008

SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'UE

## ~FICHE D'INFORMATION N° 2~

### LA STRATÉGIE DE LISBONNE

#### CROISSANCE ET EMPLOI

#### 1. Qu'est-ce que la stratégie de Lisbonne?

La stratégie a été lancée en mars 2000 par le Conseil européen réuni à Lisbonne.

Elle vise à moderniser et dynamiser l'économie européenne en établissant des orientations communes pour les politiques économiques et de l'emploi des États membres. Après des résultats modestes au départ, la stratégie a été simplifiée et relancée en 2005, l'accent étant clairement mis sur la croissance et l'emploi sur la base de deux textes: les grandes orientations des politiques économiques (GOPE) des États membres et de la Communauté et les lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres qui, ensemble, constituent les "**lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi**". Les États membres ont été invités à élaborer des **programmes nationaux de réforme** afin d'appliquer ces lignes directrices. Le Conseil européen a en outre invité la Commission à présenter, en tant que pendant aux programmes nationaux, un "**programme communautaire de Lisbonne**" portant sur l'ensemble des actions qui, au niveau communautaire, pourraient compléter, favoriser et renforcer les actions nationales des États membres dans quatre domaines prioritaires, à savoir:

- I. connaissance et innovation
- II. libérer le potentiel des entreprises, notamment des petites et moyennes entreprises (PME)
- III. investir dans le capital humain et moderniser les marchés du travail
- IV. énergie et changement climatique.

Pour plus de détails, voir les fiches d'informations n<sup>os</sup> 3 et 4.

# P R E S S E

La stratégie de Lisbonne a joué un rôle important dans l'économie européenne: la croissance est remontée à près de 3 % en 2007, le taux de chômage a baissé pour s'établir à moins de 7 % et le taux d'emploi a frôlé les 65 %, l'amélioration touchant en particulier les femmes et les travailleurs plus âgés. Pour la première fois depuis dix ans, création d'emplois et gains de productivité ont été de pair, mais les turbulences récentes sur les marchés financiers et le ralentissement de l'activité économique aux États-Unis renforcent le risque de décélération de la croissance pour 2008–2009.

## **2. Lancement du nouveau cycle de la stratégie de Lisbonne renouvelée pour la croissance et l'emploi (2008–2010)**

*Le Conseil européen lancera le deuxième cycle de trois ans de la stratégie (2008-2010) et, à cet égard:*

- *confirmera que les lignes directrices intégrées actuelles (les GOPE et les lignes directrices pour l'emploi) restent valables et qu'elles devraient être utilisées pour la période 2008-2010. Le Conseil, dans ses formations ECOFIN et EPSCO, sera invité à adopter formellement les lignes directrices intégrées, conformément au traité;*
- *souscrira aux recommandations par pays portant sur les politiques économiques des États membres et leurs politiques en matière d'emploi et sur la zone euro, élaborées par le Conseil sur la base des propositions de la Commission. Le Conseil sera invité à les adopter formellement.*

Le nouveau cycle 2008–2010 de la stratégie sera essentiellement axé sur la mise en œuvre et l'approfondissement plutôt que sur la fixation de nouvelles priorités, ainsi que sur le maintien d'un cadre approprié pour les réformes. Un partenariat plus étroit entre les États membres et la Communauté est essentiel pour que la stratégie de Lisbonne renouvelée soit couronnée de succès.

D'un côté, les États membres sont invités à actualiser leurs programmes nationaux de réforme en prévoyant des actions précises et concrètes pour donner suite aux lignes directrices intégrées et aux recommandations par pays; de l'autre, le nouveau programme communautaire de Lisbonne expose les mesures essentielles au niveau de la Communauté devant être menées à bien pendant la période 2008-2010.

*Le Conseil européen devrait:*

- *réaffirmer que les quatre domaines prioritaires approuvés lors de sa réunion du printemps 2006 restent les piliers de la stratégie de Lisbonne renouvelée et, dans le même temps, appeler à mettre davantage à profit les synergies entre ces domaines;*
- *inviter la Commission et les États membres à intensifier, dans le cadre de la surveillance multilatérale, l'échange de bonnes pratiques, notamment en tirant pleinement parti de la méthode ouverte de coordination, une coordination efficace au sein de la zone euro revêtant une importance particulière;*
- *appeler la Commission et les États membres à renforcer la participation des autres parties concernées au processus de Lisbonne;*

- *indiquer qu'il est conscient du rôle que jouent les acteurs locaux et régionaux en matière de croissance et d'emploi. Une plus grande adhésion de l'ensemble des niveaux de pouvoir au programme pour la croissance et l'emploi permettra l'élaboration de politiques plus cohérentes et plus efficaces;*
  - *souligner que la cohésion sociale, économique et territoriale favorise également la réalisation des objectifs de la stratégie de Lisbonne renouvelée et saluer les progrès qui ont été accomplis dans l'affectation des aides octroyées au titre du Fonds de cohésion aux programmes nationaux de réforme et à la mise en œuvre des lignes directrices intégrées;*
  - *insister sur l'importance que revêt la stabilité macroéconomique afin de pouvoir relever les défis à plus long terme qui se profilent à l'horizon. Le cadre budgétaire de l'UE, tel qu'il est fixé par le pacte de stabilité et de croissance révisé, fournit les instruments nécessaires à cet égard;*
  - *confirmer à nouveau qu'il importe de continuer à perfectionner la dimension sociale de l'UE dans le cadre de la stratégie de Lisbonne et faire valoir en particulier la nécessité de poursuivre l'intégration des politiques économiques, des politiques de l'emploi et des politiques sociales.*
-